

**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
DU CONSEIL MUNICIPAL
Le Collet-de-Dèze**

Séance du 14 mai 2024 à 20h00

L'an deux mil vingt-quatre le mardi 14 mai à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune du Collet-de-Dèze dûment convoqué en date du 03 mai 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Marc SOUSTELLE, maire.

Etaient présents :

Marc SOUSTELLE, maire, Edith BORRELY, Annie LAUZE, Cédric MARTIN, adjoints,
Ruben DELEUZE, Christian FOUQUART, Laure GAUTHIER, Jean-Michel LACOMBE, Arnaud PLAN,
Nathanaël PIT, Pierre TREBUCHON, Marc VILLARET, conseillers municipaux.

Absents : -

Procuration : Christian ROUX à Marc SOUSTELLE.

Secrétaire de séance : Nathanaël PIT.

Le procès-verbal du 02 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

M. Nathanaël PIT est désigné secrétaire de séance.

1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2024.

NOM	Montant de la subvention accordée	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
Comité des Fêtes Collétain	1100€	Unanimité
AS Collet-de-Dèze	1000€	Unanimité
Le Nary	500€	Unanimité
Amicale Laïque du Collet-de-Dèze	3685€ (67 élèves x55€)	Unanimité
ANACR	180€	Unanimité
Amicale des Sapeurs-Pompiers du Collet-de-Dèze	1000€	Unanimité
La Nouvelle Calade	400€	Unanimité
Ligue contre le cancer	50€	Unanimité
Secours Populaire Français	50€	Unanimité
AFSEP	50€	Unanimité
Secours Catholique	50€	Unanimité
La Belle Etoile	500€	Unanimité
Prévention Routière	PEC repas intervenants	Unanimité
TÉLÉTHON	50€	Unanimité
ADAPEI48	100€	Unanimité
France Alzheimer 48	50€	Unanimité
Soleil Dansant	150€	Unanimité
St Hubert Vallée Longue	200€	Majorité Pour : 12 / Contre : 0 Abstention : 1 (C. Roux)
Recyclerie Vallée Longue	100€	Majorité Pour : 8 Contre : 3 (N. Pit, A. Plan, C. Martin) Abstention : 1 (P. Trébuchon)

2. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE : RECONDUCTION

Le maire informe l'assemblée que la dérogation organisant la semaine de classe sur **quatre jours** arrive à échéance le 31/08/2024 et qu'il y a donc lieu de se prononcer sur la reconduction ou non de cette organisation du temps scolaire pour l'école maternelle et élémentaire publique de l'Oseraie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CONFIRME sa volonté de maintenir l'organisation du temps de classe sur **quatre jours**.

AUTORISE le maire à compléter et signer tous les documents relatifs à cette décision.

Voté à l'unanimité

3. CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PRESTATIONS ACCOMPAGNEMENT EN LIEN AVEC LES DOSSIERS DEMATERIALISES DU REGIME SPECIAL DE RETRAITE (CNRACL) POUR LES AGENTS EN RELEVANT 2024/2027

Le Conseil Municipal :

Vu le projet de convention établi par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour l'adhésion au service accompagnement en lien avec les dossiers dématérialisés des agents affiliés auprès du régime spécial de retraite (CNRACL) ;

Considérant que dans le cadre de la convention de mise à disposition, la commune peut mandater le Centre de Gestion pour assister la collectivité auprès du régime spécial pour une ou plusieurs missions dématérialisées définies dans la convention ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de conventionner avec le Centre de Gestion, de la Fonction Publique Territoriale, pour les différentes missions en fonction des besoins ;

PREND ACTE de la contribution financière fixée pour les prestations sollicitées et réalisées suivantes:

Nature de la prestation	Tarif unitaire
Contrôle de régularisation, de validation, de rétablissement et correction d'anomalie sur déclaration individuelle (DI)	55 euros
Liquidation des droits à pension normale ou au titre d'une retraite progressive	165 euros
Liquidation des droits à pension d'invalidité ou au titre du handicap ou carrière longue	275 euros
Qualification des Comptes Individuels Retraite (QCIR)	110 euros
Reprise d'antériorité : Simulation de calcul (EIG)	110 euros
Demande d'avis préalable	110 euros
Compte Individuel Retraite (CIR)	90 euros
Rendez-vous individuel agent au CDG48 (dans la limite de 18 mois avant le départ prévisible)	110 euros

DONNE toute délégation à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

4. LOCATIONS MEUBLEES SAISONIERES : VOTE DES TARIFS

Le maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les tarifs suivants :

LOCATION MEUBLEES « LES ABRIX » (6 couchages) :

- 2 nuits (vendredi au dimanche) : 204.00€
- 3 nuits (vendredi au lundi) : 275.00€
- 7 nuits (vendredi au vendredi) : 600.00€
- CAUTIONS :
 - Caution logement : 200.00€
 - Caution ménage : 60.00€

Les cautions seront encaissées en cas de dégradation dans le logement ou de ménage non fait.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE les tarifs de location présentés ci-dessus.

Voté à l'unanimité

5. SDEE : FONDS DE CONCOURS LE CAMBON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5212-26,
Vu les dispositions du décret n°2007-450 du 25 mars 2007 et sa rubrique 76 afférente aux fonds de concours,
Vu les statuts du syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Lozère,

M. le Maire expose :

Suite à la demande concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, des devis estimatifs ont été établis pour ce projet dont la réalisation relève de la compétence du SDEE.

Afin de financer ces opérations et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement d'un fonds de concours selon les plans de financement suivants :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Enfouissement LE CAMBON	13 680.45 €	Participation du SDEE	9 120.30 €
		Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	4 560.15 €
Total	13 680.45 €	Total	13 680.45 €
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Génie civil coordonné LE CAMBON	10 450.80 €	Participation du SDEE	6 967.20 €
		Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	3 483.60 €
Total	10 450.80 €	Total	10 450.80 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

ADOPTE la proposition de M. le maire ;

S'ENGAGE à verser les fonds de concours en une seule fois, après achèvement des travaux :

- Enfouissement Le Cambon : 4 560.15€
 - Génie Civil coordonné Le Cambon : 3 483.60€
- Soit au total la somme de 8 043.75€

DECIDE d'amortir, sur un seul exercice, la subvention d'équipement dont les crédits seront inscrits à l'article 2041582.

Voté à l'unanimité

6. DENOMINATION DES VOIES COMMUNALES ET TOPONYMES

Le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et toponymes est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

VALIDE les noms attribués à l'ensemble des voies communales et toponymes dont la liste sera annexée à la délibération,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

ADOpte les dénominations suivantes dont la liste sera annexée à la délibération.

Voté à l'unanimité

7. EAU TOUNINOU

Contact a été pris avec Philippe RIEU, concernant le projet de sécurisation de l'UDI de Touninou. Un prochain conseil municipal sera programmé dès réception du chiffrage de ce projet.

8. PONT CFD

Le maire informe l'assemblée sur la fermeture du pont du CFD.

Rencontre avec M. JEANJEAN, président du Syndicat Mixte de la Ligne Verte : proposition que ce pont soit cédé à la Voie Verte. Conséquence : circulation interdite à tous véhicules à moteur.

Il est précisé que les réseaux de la commune passe dans le tablier de ce pont.

Une réflexion est à avoir sur le sujet.

La circulation aux pétions et vélos sera réouverte.

9. ELECTIONS EUROPEENNES 2024

Le maire rappelle que le scrutin des élections européennes aura lieu le 09/06/2024 de 8h00 à 18h00. Le planning de permanence des élus a été établi.

10. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

❖ Enquête publique sécurisation des barrages de Ste Cécile et des Camboux

L'avis d'enquête publique a été publiée. Elle débute le 21 mai 2024.

Le commissaire enquêteur fera une permanence sur la commune le 05/06/2024.

❖ Traitement UV

Pierre Trébuchon propose une réunion de la Commission EAU. Une réunion sera programmée en présence de M. Trocellier.

Le Maire,
Marc SOUSTELLE



Séance levée à 22h45